

**Compte rendu SOMMAIRE
de la réunion du conseil municipal
du 14 Mars 2011**

L'an deux mille onze, le quatorze mars à dix neuf heures, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Arsène Lux, Maire.

Etaient présents : M. Lux, M. Vermelin, Mme Bednarek-Macel, M. Vedel, Mme Breuil, Mme Renaud, M. Berthélémy, M. Minardi, M. Roblin, M. Henry, Mme Delval, Mme Boaretto, Mme Périn, M. Weiten, M. Goubet, Mme Boudin, Mme Grasset, M. Fréminet, Mme Vignol, M. Simon, M. Dumont, Mme Pergent, Mme Prot, M. Hazard, Mme Peyriguey, Mme Lamousse.

Absents et excusés : Mme Bernard, M. François, Mme Collet, M. Goeuriot, Mme Artola, Mme Lenhard.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Bernard à M. Vedel
- Mme Collet à Mme Grasset

Le Conseil Municipal, vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Constate que le quorum est atteint,

Désigne M. Yannick SIMON, Conseiller Municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

Désigne M. Freddy KESSEL, Directeur Général des Services, comme auxiliaire du secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire fait part de la naissance le 13 décembre 2010 d'Alban, fils de Madame Marianne MERCIER, Responsable du Musée de la Princerie.

M. le Maire donne compte rendu de sa délégation de pouvoirs en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

♦ 5.7 - Loi du 16 décembre 2010 – réforme des collectivités territoriales – schéma de coopération intercommunale :

Considérant que la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales offre une opportunité exceptionnelle d'améliorer et d'étendre la coopération intercommunale sur notre territoire, **M. Fréminet ne prenant pas part au vote**, le Conseil Municipal **moins 5 abstentions (M. Dumont, Mme Pergent, Mme Prot, M. Hazard, Mme Lamousse)** approuve le principe de la création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin de vie de Verdun. **Autorise** son Maire à engager toutes les démarches utiles à la poursuite de cet objectif

◆ **9.4 – Motion relative au stockage des déchets nucléaires sur le site de Bure :**

Mme Pergent et Mme Prot ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal moins 2 abstentions (M. Fréminet, M. Dumont) décide d'adopter la motion suivante :

« Le Conseil Municipal de Verdun s'oppose résolument à toute perspective de stockage souterrain irréversible de déchets nucléaires.

Il précise que tout centre de stockage éventuel doit comporter, en permanence :

** une accessibilité physique instantanée aux déchets ;
* un contrôle en temps réel et continu des conditions de stockage ;
* une récupérabilité immédiate des déchets en vue de leur retraitement dès que les recherches en matière de séparation et transmutation prévues par la loi le permettront, la transmutation des déchets nucléaires à longue vie de radioactivité constituant la seule hypothèse de traitement acceptable et respectueux pour nos générations futures. »*

- de transmettre copie de cette motion à l'Association E.O.D.R.A. et à l'ensemble des Autorités et organismes ayant à en connaître.

◆ **7.5.1 – Convention Caisse des Dépôts et Consignation – Ville de Verdun pour le financement de l'ingénierie de projet dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine de Verdun :**

Considérant qu'à partir de 2010, la Caisse des Dépôts et Consignation de Lorraine a décidé de formaliser différemment sa participation en établissant une convention pluriannuelle sur la période 2010 – 2012 définissant les modalités pratiques et financières du partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignation et la Ville de Verdun pour la réalisation d'une « conduite de projet » consistant en la mobilisation d'un chef de projet renouvellement urbain et d'un OPC urbain correspondant aux missions d'ingénierie. Le Chef de projet a pour mission d'assurer le pilotage stratégique et opérationnel du projet et l'OPC urbain a pour mission d'assurer l'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination de l'opération dans son ensemble, le Conseil Municipal **moins 5 abstentions (M. Fréminet, M. Dumont, Mme Pergent, Mme Prot, M. Hazard) autorise** son Maire à signer la convention entre la Caisse des Dépôts et Consignation et la Ville de Verdun.

◆ **7.5.1 - Mise en place de tableaux blancs interactifs (4^{ème} tranche) :**

Considérant qu'après un investissement de 21 TBI en 2008, 17 TBI en 2009, 11 TBI en 2010, la Ville souhaite poursuivre cet équipement et prévoit l'acquisition de 9 TBI et accessoires. Un câblage informatique est également prévu pour 2 écoles (Michel Pergaud et Jules Ferry), le Conseil Municipal **moins 1 abstention (Mme Pergent) décide** d'approuver le plan de financement prévisionnel de ce projet à savoir :

1) Dépenses :

9 Ordinateurs PC	4 950,00
9 Tableaux Blancs Complets avec Formation	45 398,00
2 Câblages informatiques Ecoles Michel/Pergaud + Ferry	26 789,49
Matériels Divers (Antivol, Support PC, Prises...)	1 862,51
<u>Total</u>	<u>79 000,00</u>

2) Recettes :

GIP Objectif Meuse	80%	63 200,00
Ville de Verdun	20%	15 800,00
<u>Total</u>		<u>79 000,00</u>

Autorise son Maire à solliciter les différentes subventions pour mener à bien ce dossier et à signer tout document utile au bon aboutissement de ce projet.

◆ **1.1.1 - Marché conception d'un site internet pour l'Opération de Rénovation Urbaine Verdun Avenir :**

M. Dumont s'étant absenté n'a pas participé au vote, le Conseil Municipal **moins 2 abstentions (Mme Pergent, Mme Prot) autorise** son Maire à lancer et signer les différentes pièces du marché conception d'un site internet pour l'Opération de Rénovation Urbaine Verdun Avenir.

◆ **7.5.3 – Demande de subvention de l'Amicale de la Sidi Brahim de Verdun et ses environs :**

Considérant que la Sidi Brahim de Verdun et ses Environs participe tout au long de l'année aux différentes cérémonies patriotiques et répond favorablement à toutes les invitations d'assemblées générales des associations patriotiques du Verdunois. L'objectif de l'Association est d'entretenir le souvenir de leurs anciens combattants en particulier les 80 bataillons engagés dans la Grande Guerre dont 45 ont pris part à la Bataille de Verdun, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **décide** le versement d'une subvention dite de démarrage de 100 €.

◆ **7.5.3 – Demande de subvention exceptionnelle par l'Association des Techniciens Supérieurs Territoriaux de France – Section Région Lorraine :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **décide** le versement d'une subvention de 500 € pour l'organisation à Verdun, salle Cassin, les 8 et 9 Avril 2011, du 40^{ème} Congrès Régional des Techniciens Supérieurs Territoriaux de France.

◆ **7.5.3 – Demande de subvention par le Comité de la Voie Sacrée Nationale et de la Voie de la Liberté :**

Considérant que le Comité de la Voie Sacrée Nationale et de la Liberté, pour rester fidèle à sa devise « Se souvenir dans l'effort », organise depuis 1981 des manifestations mêlant le sport et la mémoire qui se dérouleront cette année :

- le 8 Mai 2011, le *Grand Prix de Marche Athlétique de la Voie de la Liberté* entre Sainte-Menehould et Verdun, Championnat de Lorraine.

- du 30 octobre au 1^{er} novembre 2011, *Transfert de la Flamme de l'Arc de Triomphe à Verdun* par relais pédestre avec de jeunes Verdunois et des marathoniens du Ministère de l'Intérieur. Le 31 octobre 2010 à 17h30, un hommage sera rendu à André Maginot à Revigny sur Ornain.

- le 9 novembre 2011, *Le partage de la Flamme* : cérémonie au Monument de la Victoire de Verdun à 18h30. Remise de la Flamme Sacrée aux jeunes ; plus de 20 communes de la région seront présentes.

- le 11 novembre 2011, *Grand Prix de Marche Athlétique de la Voie Sacrée Nationale entre Verdun et Bar le Duc*, avec la participation de sportifs, de militaires et de la population désirant s'associer à cette marche du Souvenir.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **décide** le versement d'une subvention de 1 190 €.

◆ **7.5.3 – Demande de subvention par l'Association des Harkis, Supplétifs et Rapatriés en Meuse :**

Considérant que l'Association des Harkis, Supplétifs et Rapatriés en Meuse, créée le 8 octobre 2009, constituée de 38 adhérents tous bénévoles, est représentée dans toutes les manifestations patriotiques dans le département, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **décide** le versement d'une subvention de fonctionnement de 300 € pour l'année 2011.

◆ **1.1.1 - Alimentation en eau potable de l'agglomération verdunoise – Etude complémentaire d'aide à la décision – Programme 01 11 02** :

A l'unanimité, le Conseil Municipal **décide** d'approuver le principe de réalisation d'une étude complémentaire d'aide à la décision dans le cadre de l'alimentation en eau potable de l'agglomération verdunoise. **Décide** d'autoriser le lancement de la consultation des bureaux d'études et de signer le marché correspondant. **Autorise** son Maire à solliciter les aides financières sur ce dossier. **Autorise** son Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

◆ **1.4.1 – Gare Multimodale – Constitution d'un groupement de commandes – Programme SMATUV n° 01 10 02 (Référence CODECOM n°A3 01 04)** :

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** la constitution d'un groupement de commandes entre la CODECOM de Verdun, le SMATUV et la Ville de Verdun pour la réalisation de la Gare Multimodale à Verdun. **Décide** d'annuler la précédente délibération du 20/09/2007. **Autorise** son Maire à signer les conventions constitutives du groupement de commandes et toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

- Le Conseil Municipal **moins 2 abstentions (Mme Pergent, Mme Prot) désigne**, parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres permanente de la Ville de Verdun, **M. Michel VERMELIN en tant que membre titulaire et Mme Annie BERNARD en tant que membre suppléant** de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

◆ **7.1.2 – Débat d'Orientation Budgétaire 2011** :

Le Conseil Municipal **prend acte** des orientations budgétaires relatives à 2011, année charnière dans la réforme des collectivités locales. C'est l'occasion des premiers bilans ; ils sont globalement favorables pour la Ville de Verdun et la Codecom de Verdun qui ont su optimiser le versement des dotations d'état et réaliser d'importantes dépenses d'équipement sans accroître la fiscalité. Cette équation vertueuse, reconnue au niveau local par la Chambre Régionale des Comptes ainsi qu'au niveau national est directement liée au choix d'un large transfert de compétences et d'une mutualisation de la gestion des services. Ce bilan d'étape, aussi favorable soit-il, ne doit pas occulter les difficultés à venir auxquelles sera confronté l'ensemble des collectivités locales. La suppression de la taxe professionnelle et la stabilisation des bases fiscales qui en découle, le gel des dotations d'état pour tout le secteur local, la réforme à venir sur les valeurs locatives obligent chaque acteur à définir ses priorités dans un contexte financier très contraint. Le débat sur la péréquation verticale et horizontale ainsi que les mécanismes d'une répartition plus équitable des richesses fiscales devient alors incontournable. C'est cet environnement budgétaire et juridique qui amène la Ville de Verdun et la Communauté de communes de Verdun à se projeter vers des modes d'organisation optimisés qui dépassent les conflits locaux. Nos simulations budgétaires sont réfléchies à périmètre constant afin de confronter nos choix d'équipements aux réalités de terrain. La présentation du présent DOB ne pouvait toutefois ignorer les enjeux actuels des réformes en cours.

Le plan pluriannuel présente l'évolution des agrégats budgétaires résultant des hypothèses développées, cette simulation retient les opérations d'équipement validées prévues dans les AP/CP jusqu'en 2013 et des dépenses annuelles de 2 000 000 € nettes sur les années suivantes.

◆ **4.1.1 - Tableau des Effectifs** :

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à procéder à la création de poste ci-après :

- **1 poste de Chargé de communication - Webmestre à temps complet**, correspondant au grade d'Attaché Territorial.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à procéder à la transformation de poste ci-après :

- 1 poste de Chargé de mission communication à temps complet dont le traitement est fixé à l'indice brut 542, indice majoré 461, en **1 poste de Chargé de mission Communication à temps complet, correspondant au grade d'Attaché Territorial.**

Dans le cadre des avancements de grade, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à procéder aux transformations de postes ci-après :

- 1 poste d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de 1^{ère} Classe à temps complet en **1 poste d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Hors Classe à temps complet.**

- 1 poste d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe à temps complet en **1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe à temps complet.**

- 1 poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps complet en **1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet.**

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet en **1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet.**

Précise que cette création et ces transformations de postes interviendront dès les prises de fonction des candidats choisis.

Départ de M. FREMINET à 22h20

◆ **1.1.1 - Achat de fourniture de petit matériel électrique – Lot 01 – Ampoules - Lot 02 – Autorisation de lancer et attribuer les marchés :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire - conformément aux termes de l'ordonnance n° 2005-645 du Ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire en date du 6 juin 2005 – à lancer et à signer le marché de fournitures de petit matériel électrique – Lot 01 – Ampoules – Lot 02 ainsi que toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

◆ **1.1 – Modification du guide interne des achats :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **décide** d'approuver les propositions de refonte du guide interne des achats telles que proposées.

◆ **1.1 – Compte rendu des achats effectués en 2010 sur délégation :**

Le Conseil Municipal **prend acte** de la communication de tous les marchés passés du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 par la Ville de Verdun selon la procédure adaptée sachant que les montants indiqués des marchés correspondent à des durées pouvant être supérieures à une année d'exécution. Pourront également être consultés au sein du service financier tous les achats effectués par la Ville de Verdun, classés selon la nomenclature interne, d'un montant inférieur à 20 000 € HT.

◆ **1.4.5 - Convention entre le Conseil Général de la Meuse, le Collège Maurice Barrès et la Ville de Verdun, relative à la prise des repas confectionnés au Collège – Année civile 2011 :**

Considérant que les enfants des écoles élémentaires Jules Ferry et Michel/Pergaud inscrits à la restauration scolaire prennent leurs repas dans les locaux du Collège Maurice Barrès et afin de définir les modalités pratiques de cet accueil, il convient de signer avec le Collège Maurice Barrès et le Conseil Général de la Meuse une nouvelle convention pour l'année civile 2011, précisant notamment le montant du repas qui s'élève à 2.65 €, montant identique à celui appliquée en 2010, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à signer la convention correspondante proposée par le Collège Maurice Barrès et le Conseil Général de la Meuse.

◆ **7.5.3 - Convention entre la Ville de Verdun et la Ligue de l'Enseignement – Fédération de la Meuse pour l'opération "Activ'Eté" – Avenant n°1 :**

Considérant que par délibération en date du 17 mars 2010, a été décidé la signature entre la Ville de Verdun, la Communauté de Communes de Verdun et la Ligue de l'Enseignement – Fédération de la Meuse, d'une convention d'objectifs relative à la mise en place par cette association de l'opération « Activ'été » sur les années 2010, 2011 et 2012, considérant qu'en application de l'article 2 de la convention d'objectifs sus-mentionnée, la Ligue de l'Enseignement – Fédération de la Meuse a réservé auprès de la Communauté de Communes de Verdun, les équipements nécessaires à l'accueil des jeunes inscrits dans le dispositif, équipements qui lui ont été facturés, considérant que la Ligue de l'Enseignement – Fédération de la Meuse a sollicité auprès de la Communauté de Communes de Verdun une subvention d'un montant de 5 187.60 €, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 26 avril 2010 concernant l'attribution de cette subvention.

◆ **7.10 - Convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse relative à l'attribution de la prestation de service Accueil de Loisirs :**

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales attribue aux structures qui organisent des Accueils de Loisirs une prestation de service selon des conditions définies dans le cadre d'une convention d'objectifs et de financement qu'elle propose, considérant que les Centres d'Accueil et d'Animation Pour l'Enfance de la Ville de Verdun (C.A.A.P.E.) répondent aux critères définis par la Caisse d'Allocations Familiales et bénéficient de ce financement et afin que la Ville de Verdun puisse continuer à percevoir cette prestation, il convient de procéder au renouvellement de la convention arrivée à échéance le 31 décembre 2010, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse la convention d'objectifs et de financement prestation de service « Accueil de Loisirs sans Hébergement » proposée, ainsi que toutes pièces utiles

◆ **9.1 - Convention de service pour la consultation d'informations de la base allocataire de la CAF de la Meuse :**

Considérant qu'afin de garantir un maximum de cohérence entre les aides apportées aux familles par différentes structures, la Caisse d'Allocations Familiales donne la possibilité aux collectivités de consulter les données des dossiers allocataires nécessaires à l'accomplissement de leur mission, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales la convention de service pour la consultation d'informations de la base allocataire.

◆ **7.5.3 – Convention d'objectifs avec les associations sportives – Avenants :**

Considérant que par délibérations en date du 29 septembre 2010 et du 14 décembre 2010, a été décidée la signature avec des associations sportives de Verdun de conventions d'objectifs, prévoyant notamment le versement de subventions de compensation, considérant que certaines associations ont eu des besoins supérieurs aux prévisions, le Conseil Municipal **moins 1 abstention (Mme Pergent) autorise** son Maire à signer avec ces associations et la collectivité un avenant à leur convention d'objectifs ayant pour objet le versement des subventions de compensation complémentaires suivantes :

- à l'association « A l'eau les Bébé » : 210.00 € au titre de la Communauté de Communes de Verdun et 10.55 € au titre de la Ville de Verdun
- au « Basket Club Verdunois » : 1 825.95 € au titre de la Communauté de Communes de Verdun
- au « Club subaquatique » : 1 610.00 € au titre de la Communauté de Communes de Verdun et 92.22 € au titre de la Ville de Verdun
- à « Verdun Handisport » : 171.27 € au titre de la Communauté de Communes de Verdun
- à « Verdun Meuse Triathlon » : 1 020.00 € au titre de la Communauté de Communes de Verdun

◆ **7.5.5 - Soutien financier au Mémorial de Verdun (vol du mois d'octobre 2010) :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € afin de permettre la remise en état de ce Musée et d'en reconstituer ses collections.

◆ **1.1.3 - Avenant n°1 au marché V095000/01 "Réalisation du chantier de conservation préventive et encadrement du transfert des collections en réserve du Musée de la Princerie" :**

Considérant que dans le cadre du marché V095000/01, le cabinet Futur Antérieur réalise le chantier des collections du Musée de la Princerie qui aboutira, à terme, à la réorganisation et au réaménagement complet des réserves avec des conditions de conservation correctes pour les œuvres, considérant que dans le cadre de ce même marché, il est nécessaire de prévoir une prestation supplémentaire : l'aménagement de la réserve lapidaire dont le coût se monte à 4 305,60 € TTC, soit un montant inférieur à 5% du montant global du marché (91 494 € TTC), à l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à prolonger le délai d'exécution du marché cité en référence et d'en signer l'avenant n°1.

◆ **8.9 - Demande de subvention pour des opérations de restauration au Musée de la Princerie :**

Considérant que dans le cadre du chantier des collections réalisé au Musée de la Princerie depuis 2009, des opérations ponctuelles spécifiques de restauration doivent être effectuées par des intervenants spécialisés, considérant qu'au cours de l'année 2011 plusieurs restaurations sont prévues à savoir :

- un ensemble d'arts graphiques : treize dessins et une estampe (6 dessins de Jean Jacques HENNER, 5 dessins et une eau forte de Jules BASTIEN LEPAGE et 2 dessins d'Emile BASTIEN LEPAGE)

- une intervention complémentaire pour la restauration d'un buffet lorrain (fin XVIII^{ème} début XIX^{ème}) présenté, dans le cadre de l'exposition sur le mobilier traditionnel lorrain à Metz en 2011,

ces actions ouvrant droit à des subventions de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, à l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à solliciter une aide financière, au taux le plus élevé possible et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

◆ **8.9 – Convention d'objectifs avec le Groupement Philatélique de Verdun :**

Considérant que comme pour les autres associations culturelles, afin d'assurer une transparence et une lisibilité du concours de la Ville et de la Communauté de Communes de Verdun au Groupement Philatélique de Verdun et de tendre vers un meilleur suivi budgétaire ainsi qu'un partenariat équitable, il est nécessaire de formaliser les relations et de faire un effort de rationalisation, à l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à signer aux côtés de la Communauté de Communes de Verdun une convention d'objectifs avec le Groupement Philatélique de Verdun, pour une durée de 1 an soit à échéance au 31 décembre 2011.

◆ **8.9 – Avenant n°1 à la Convention entre l'Association Musiques et Terrasses et la Ville de Verdun :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à signer l'avenant n°1 à la convention entre l'Association Musiques et Terrasses et la Ville de Verdun, mentionnant le montant de la subvention, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000. Au titre du présent avenant à la convention, la Ville de Verdun s'engage à verser, pour l'année 2011, la somme de 90 000 € à l'association Musiques et Terrasses pour soutien au festival organisé du 25 juin au 30 juillet 2011

◆ **8.9 – Avenant n°1 à la Convention entre l'Association Verdun Bienvenue et la Ville de Verdun :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à signer l'avenant n°1 à la convention entre l'Association Verdun Bienvenue et la Ville de Verdun, mentionnant le montant de la subvention, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000. Au titre du présent avenant à la convention, la Ville de Verdun s'engage à verser la somme de 202,84€ à l'association Verdun Bienvenue afin de compenser le surcoût de facturation pour l'utilisation de l'hôtel des sociétés au cours de l'année 2010, suite à la nouvelle politique tarifaire mise en place par la collectivité.

◆ **8.9 – Avenant n°1 à la Convention entre l'Union des Commerçants Verdunois et la Ville de Verdun :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à signer l'avenant n°1 à la convention entre l'Union des Commerçants Verdunois et la Ville de Verdun, mentionnant le montant de la subvention, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000. Au titre du présent avenant à la convention, la Ville de Verdun s'engage à verser une subvention d'un montant de 122,38 € afin de compenser le surcoût relatif à la location de l'Hôtel des Sociétés pour l'année 2010 (subvention de compensation, conformément à la convention d'objectif signée le 10/11/10).

◆ **8.2 – Politique sociale de lutte contre l'exclusion des Jeunes : Fonctionnement et animation de l'Espace des Jeunes/ARIAJ :**

Dans le cadre de la politique sociale de lutte contre les exclusions des Jeunes, le Conseil Municipal **moins 1 abstention (Mme Pergent) autorise** son Maire à signer une nouvelle convention avec l'Association ARIAJ (Association de Rencontres, d'Informations et d'Activités pour les Jeunes) pour le fonctionnement et l'animation de l'Espace des Jeunes, sis 60 – 62 rue du Docteur Schweitzer, pour une durée de 1 an, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Questions orales

- Question orale n°2 portant sur le fonctionnement et les horaires des transports urbains
- Question orale n°3 portant sur la gare routière de la Tour du Champ et la création de la gare multimodale
- Question orale n°4 portant sur la date d'ouverture du nouveau Groupe Scolaire "Caroline Aigle"
- Question orale n°5 portant sur des édicules bleus avec des dessins de bicyclettes et sur les déplacements voie douce
- Question orale n°6 portant sur le montant des travaux de la rue Saint Louis
- Question orale n°7 portant sur les réseaux souterrains du nouveau parking à proximité de l'école Jacques Prévert
- Question orale n°8 portant sur le devenir des immeubles menaçant ruines situés en Ville Haute
- Question orale n°9 portant sur le nouveau plan de circulation dans toute la Ville Haute

Lors du conseil municipal du 3 novembre 2010, M. le Maire avait répondu à la question n°1 portant sur la suppression des CAAPE Jules Ferry et Porte de France mais en raison des troubles répétés provoqués par l'Opposition, avait levé la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

VERDUN, le 22 Mars 2011
Le Maire,
Conseiller Général,

Arsène LUX